

«Le vent peut rapporter gros, mais les communes l'ignorent»

ÉOLIENNES

Plusieurs communes vaudoises se sont vu présenter des «offres alléchantes». Une députée s'inquiète de les voir brader leur territoire.

On n'a certes ni pétrole ni grands lacs artificiels. Mais on a du vent, ce qui n'est pas rien. Dans la course aux énergies renouvelables, l'éolien prendra forcément sa place.

Les crêtes du Jura n'ont plus l'exclusivité de ce type de projets. Récemment, plusieurs communes du Plateau vaudois ont été approchées par des bureaux d'ingénieurs. Ceux-ci leur proposent le rachat d'une parcelle exposée, en zone agricole, à un prix bien plus intéressant que celui du terrain. On parle en général de 20 000 à 30 000 francs. «C'est là qu'il y a un problème, estime Béatrice Métraux, députée Verte et municipale à Bottens. Ces chiffres suffisent à faire briller les yeux

dans de petites communes, qui s'engagent sans réfléchir davantage au bénéfice qu'elles pourraient tirer à long terme de la production d'énergie sur leur territoire.»

Le Conseil d'Etat a été saisi. Pour Béatrice Métraux, il est nécessaire que le canton prenne des dispositions pour éviter que les communes signent à tout-va

des contrats dont elles ne mesurent pas les conséquences. «Certaines dispositions me semblent totalement arbitraires. Elles lient les communes quant à l'implantation des hélices, à la construction des routes d'accès, ou encore au traitement des oppositions», souligne-t-elle. Et d'appeler de ses vœux une coordination entre

les services cantonaux de l'Energie et du Développement territorial, ainsi que des associations régionales, pour mettre un peu d'ordre là-dedans. D'autres cantons, le Valais en tête, se sont par exemple dotés d'un «concept éolien», présenté récemment.

Du vent volé?

Mais ces questions de procédure ne sont pas, loin s'en faut, les seules qui semblent discutables. Très souvent à l'étranger, l'installation d'une grande hélice s'accompagne d'une «redevance par kWh» accordée au propriétaire du bien-fonds. Dans certains des cas vaudois, c'est sous la forme de «droits de superficie» qu'une rétribution du terrain a été discutée.

Un simple calcul montre pourtant qu'une valorisation du vent ferait le plus grand bien aux finances de ces communes. Dans l'Entlebuch, un paysan propriétaire du terrain a négocié une ristourne d'un centime par kWh. Or chacun des projets du plateau vaudois devrait four-

nir de 2 à 3 millions de kWh par an, rachetés 20 centimes par les distributeurs, selon les exigences d'une ordonnance fédérale. Chaque année, les communes pourraient donc compter sur un revenu équivalent au prix de vente - unique - de leur terrain!

S'ils sont élaborés par des ingénieurs spécialisés, ces projets sont souvent financés par les distributeurs d'électricité, voire des investisseurs privés. Qui comptent 5 à 6 millions pour monter une éolienne du type de celles de Collonges et de Martigny, à l'entrée du Valais. «Le retour sur investissement s'opère au bout d'une dizaine d'années environ», avance Olivier Kohle, du bureau lausannois KohleNusbaumer.

Autrement dit, et quoi qu'en disent parfois les distributeurs, construire une éolienne est une opération rapidement rentable. D'où la gourmandise des investisseurs. «Cela doit inciter les collectivités à ne pas brader leur sol», insiste Béatrice Métraux.

EMMANUEL BARRAUD



Une éolienne, comme ici à Freiamt, un village de la Forêt-Noire, pourrait rapporter gros à la commune qui l'accepte.